



Revocation adoption simple

Par Enfant

Bonjour

Issu d'un premier mariage violent j'ai été adopté par le conjoint de ma mère à 19ans (adoption simple) . Les années ont passé, 31, j'ai désormais 50ans et mon père demande la résiliation de l'adoption .

Moi aussi j'ai adopté un enfant il y a 9 ans et j'ai peur pour son développement personnel et la constitution de son identité .Un psychologue a été immédiatement consulté pour le suivi de mon fils.

Je n'ai pas l'habitude des tribunaux, mais j'ai pris un avocat et nous allons sur une "audience de conférence liers appels",pouvez vous me dire ce qui m'attends?

Bien à vous

Par ESP

Bonjour

Une révocation d'adoption n'est possible que si elle est justifiée par des motifs graves.

Par Enfant

Merci ESP, et j'ai regardé aussi de mon côté .

Mais qu'est ce qu'une "audience de conférence liers appels " ?